

26. JULI 2012/10



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 25 juillet 2012

## Le Conseil d'Etat

5346-2012

Département fédéral de l'économie  
Monsieur  
Johann N. SCHNEIDER-AMMANN  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral est  
3003 Berne

**Concerne : augmentation des subventions relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs : procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton de Genève a pris connaissance avec attention de la proposition du Conseil fédéral de modifier l'article 65 de l'ordonnance sur la formation professionnelle et vous transmet sa réponse à la consultation en cours.

Le Conseil d'Etat salue tout d'abord la volonté de la Confédération de vouloir augmenter les subventions fédérales relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs de 25% aujourd'hui à 60%-80% des coûts dès janvier 2013. Cette mesure met bien en évidence que la formation professionnelle supérieure correspond à une préoccupation importante et qu'elle doit faire l'objet de moyens financiers supplémentaires. Le canton de Genève soutient donc la proposition de modifier l'article 65 pour permettre cette augmentation. Cependant, celle-ci ne doit en aucun cas se faire au détriment des forfaits déjà versés aujourd'hui aux cantons selon l'article 53 de la loi fédérale. Si tel était le cas, le budget 2013 pour la formation professionnelle pourrait en être affecté. D'autre part, les modifications apportées ne touchent que l'organisation des examens.

Le Conseil d'Etat considère que, dans un avenir proche, une harmonisation du subventionnement de l'offre de formation devrait également être trouvée par les différents partenaires concernés.

En vous remerciant de prendre en compte la position du canton de Genève, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja Wyden Guelpa

Le président :

Pierre-François Unger